

Appel à résidences de création 2019-2020

Lieu de résidence et d'exposition, L'aparté permet aux artistes d'y poursuivre leurs recherches et d'y proposer des projets d'exposition originaux qui peuvent donner lieu à une édition.

L'aparté propose quatre temps de résidence de six à huit semaines.

L'aparté développe un programme de médiation autour de chaque exposition.

Résidences proposées en 2019-2020 :

- 18 novembre 2019 – 31 janvier 2020 avec présence obligatoire du 13 au 31 janvier (exposition 31 janvier – 27 mars)
- 1^{er} mars – 10 avril 2020 (exposition 10 avril – 5 juin)
- 11 mai – 19 juin 2020 (exposition 19 juin – 23 août)
- 14 septembre – 23 octobre 2020 (exposition 23 octobre – 11 décembre)

Critères de sélection

Résidence ouverte à un(e) artiste plasticien(ne) professionnel(le) ou collectif d'artistes pouvant témoigner d'une expérience artistique solide.

La création d'une œuvre ou plusieurs œuvres originales est le point d'orgue des résidences de L'aparté.

L'artiste sera sollicité(e) pour des temps de rencontre avec le public scolaire, au nombre de 3 journées ou 6 demi-journées.

Il/elle sera également amené(e) à proposer un temps fort grand public autour de son travail en cours de résidence (de préférence sous forme d'une présentation du travail en cours et d'un atelier famille).

Pour la résidence d'été, une création extérieure sera exigée. Cette œuvre présentée dans un espace en accès libre ne sera pas assurée.

Hébergement et conditions financières

L'artiste résidera à L'aparté sur le domaine de Trémelin à 40 km de Rennes. L'artiste doit être autonome dans ses déplacements et posséder un véhicule. Pas de transport en commun jusqu'à Trémelin (bus jusqu'à Iffendic et train à Montfort-sur-Meu).

Montfort Communauté met gratuitement à disposition de l'artiste un appartement ainsi qu'un atelier.

L'artiste bénéficie d'une bourse artistique de 1500 euros (TTC et toutes charges sociales comprises).

La bourse artistique de 1500 euros comprend :

- les honoraires pour la création et de monstration de l'œuvre
- le règlement par l'artiste des cotisations sociales et fiscales relatives à ces honoraires
- la participation à l'accrochage, au démontage et prise en charge du retour des œuvres
- la présentation par l'artiste de son travail de création en cours de résidence et l'animation d'un atelier famille
- la présence obligatoire de l'artiste au vernissage

Les interventions avec le public scolaire font l'objet d'une rémunération complémentaire (150 euros la demi-journée).

Montfort Communauté prend en charge les frais de production à hauteur de 1500 euros maximum selon les modalités suivantes : achat et fourniture de matériaux et commande de prestation de service. La somme de 700 euros pourra être ajoutée aux frais de production si l'artiste présente une œuvre en extérieur.

En accord avec l'artiste, une des œuvres réalisées au cours de la résidence entrera, en fonction du support, dans un fonds intercommunal d'œuvres, à vocation pédagogique.

Les frais restant à la charge de l'artiste :

- la restauration
- les déplacements personnels

Contenu du dossier de candidature

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre :

- un curriculum vitae
- un dossier illustré représentatif du travail général (**sur papier uniquement**). Les œuvres qui sortent du cadre des techniques traditionnelles (performances, vidéos, etc.) sont évidemment prises en considération. Un DVD doit alors être joint au dossier.
- une garantie professionnelle (MDA, AGESSA, numéro de SIRET).
L'artiste devra spécifier s'il/elle est affilié(e) ou assujéti(e) auprès de la MDA ou l'AGESSA et s'il/elle est dispensé(e) ou non de précompte (joindre les pièces justificatives).
- une note relative aux motivations et aux intentions de l'artiste sur ce projet.
- la description précise du projet où figureront la démarche artistique, les moyens mis en œuvre pour sa réalisation et sa présentation au public, une fiche technique et un budget prévisionnel. Une note sur les propositions de médiation (scolaire et tout public) serait un plus.

Dossier à envoyer (uniquement par courrier) pour le 15 mars 2019, cachet de la Poste faisant foi.

Les dossiers envoyés par e-mail ne seront pas étudiés.

Montfort Communauté
A l'attention d'Eloïse Krause
Hôtel de Montfort Communauté
4 place du Tribunal – CS 30150
35162 Montfort-sur-Meu

Contact : Eloïse Krause et Sophie Marrey
Renseignements : culture@montfortcommunaute.bzh ou 02 99 09 77 29

La sélection se fera au mois d'avril 2019. La décision du comité de sélection est sans appel et sera communiquée par courrier aux candidats au mois de mai 2019 (prévoir une enveloppe affranchie pour le retour du dossier artistique).